

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Janvier 1876.

## Chronique générale.

On a parlé d'une circulaire que M. le ministre de l'intérieur devait adresser aux préfets relativement à l'application de la loi sur la presse. Cette circulaire vient d'être envoyée. Nous croyons savoir que le sens, sinon le texte de ce document, est à peu près celui-ci :

Le gouvernement ne peut faire appliquer les lois que selon le sens exact des dispositions qu'elles contiennent.

Or, il résulte des textes mêmes que comprend la nouvelle loi, d'une part, que l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849 (d'après lequel les distributeurs et colporteurs de toute espèce d'écrits doivent être munis d'un permis délivré par l'administration et révocable par elle) reste en vigueur.

Cela n'est pas contestable, puisque cet article a reçu de la loi actuelle une extension nouvelle, en ce sens qu'elle prévoit formellement la complication, inconnue jusqu'alors, en cas d'infraction à cet article 6.

D'autre part, la nouvelle loi s'oppose à l'emploi pour l'avenir d'un des moyens dont disposait l'administration pour faire observer l'article de la loi du 27 juillet 1849. Ce moyen est la mesure d'interdiction dirigée spécialement sous forme d'arrêté contre un journal déterminé.

Les préfets ne devront donc plus faire usage de ce moyen, mais faire rentrer tous les écrits périodiques ou non dans la règle générale en matière de colportage et de distribution, d'après laquelle tout colporteur ou distributeur doit être muni d'un permis à son nom et d'un catalogue ne contenant, conformément aux circulaires de M. Dufaure et de M. Léon Faucher, en date de 1849 et de 1851, que des écrits qui ne sont pas contraires à l'ordre, à la morale, à la religion, à la paix publique, à la société.

Tout colporteur ou distributeur qui ne se conformerait pas aux instructions du préfet perdrait immédiatement son permis et tomberait sous le coup de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, ainsi que les complices qui l'aideraient à enfreindre cette disposition législative. (Union.)

### RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets, au sujet de la révision des listes électorales, une circulaire dont nous détachons ce qui suit :

Versailles, 30 décembre 1875.

Monsieur le préfet,

Aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852 (article 1<sup>er</sup>), qui, sur ce point, est toujours en vigueur, la révision des listes électorales devra commencer le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La première formalité à remplir consiste dans l'établissement du tableau des additions et des retranchements à opérer sur la liste électorale. Ce tableau doit être dressé du 1<sup>er</sup> au 10 janvier.

Les commissions chargées de dresser les tableaux de rectification devront inscrire sur le tableau des additions les citoyens qu'elles reconnaîtront avoir acquis les conditions exigées par la loi et ceux qui rempliront ces conditions avant le 1<sup>er</sup> avril.

Ce que la commission reconnaît avoir été indûment inscrits, quoique leur inscription n'ait pas été attaquée, seront rayés.

Avis de la radiation devra être donné sans frais aux électeurs de cette dernière catégorie, afin qu'ils puissent, s'ils le jugent convenable, présenter leurs observations.

Les commissions arrêteront et signeront les tableaux rectificatifs avant le 15 janvier.

Ces tableaux devront être déposés au secrétariat de la mairie le 15 janvier au plus tard.

Le même jour, des affiches donneront avis du dépôt et feront connaître que les demandes en inscription ou en radiation seront reçues pendant vingt jours.

Dans les derniers jours qui précéderont la pu-

blication des tableaux rectificatifs, le maire ouvrira un registre (ou autant de registres que la commune a de cantons ou de sections) pour consigner les réclamations présentées à fin d'inscription ou de radiation.

Le droit de demander une radiation ou une inscription appartient, pour les listes municipales, à tout électeur inscrit sur la liste de la commune, et pour les listes politiques à tout électeur de la circonscription.

Le maire avertira l'électeur dont l'inscription est contestée pour qu'il ait à présenter ses observations.

Cet avertissement sera donné sans frais et contiendra l'indication sommaire des motifs de la demande en radiation.

Pour le jugement des réclamations, les commissions qui ont préparé les travaux rectificatifs s'adjoindront deux autres délégués qui auront été d'avance désignés par le conseil municipal.

Leurs décisions seront notifiées dans les trois jours de leur date, par écrit et à domicile, par les soins de l'administration municipale.

L'appel des décisions de la commission est porté devant le juge de paix du canton par simple déclaration au greffe.

Il doit être fait dans les cinq jours de la notification des décisions de la commission.

### CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR.

**Nationalité.** — Il n'y a pas à distinguer entre Français d'origine ou les étrangers naturalisés français : mais l'étranger, admis seulement à jouir en France des droits civils et qui n'a point reçu ses lettres de naturalisation, ne peut être inscrit comme électeur.

**Age.** — Il suffit que l'électeur ait vingt et un ans accomplis au jour de la clôture définitive des listes, c'est-à-dire au 31 mars 1876. Pourront donc être inscrits tous les électeurs nés antérieurement au 31 mars 1855.

**Jouissance des droits civils et politiques. Incapacités.** — Aucune modification n'a été apportée sur ce point à la législation antérieure.

Il faut donc se référer pour les incapacités électorales au décret organique du 2 février 1852.

**Inscription des militaires.** — D'après le décret

du 2 février 1852, que confirme l'article 5 in fine de la loi du 7 juillet 1874, les militaires en activité de service et les hommes retenus pour le service des ports ou de la flotte, en vertu de leur immatriculation sur les rôles de l'inscription maritime, doivent être portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ ; ce domicile, pour les jeunes gens entrés dans l'armée en vertu de l'appel, est celui du recrutement ; pour les engagés volontaires, le domicile de départ est celui mentionné dans l'acte d'engagement.

### RÈGLES SPÉCIALES À L'ÉLECTORAT POLITIQUE.

Tous les individus portés sur les listes électorales municipales seront désormais électeurs politiques dans cette même commune.

Mais on devra, en outre, inscrire sur la liste complémentaire des électeurs politiques tous les citoyens remplissant les conditions prévues par les articles 12 et 13 du décret organique du 2 février 1852, c'est-à-dire qui, jouissant de leurs droits civils et politiques, et âgés de vingt et un ans, résident dans la commune depuis six mois, et ceux qui, n'ayant pas atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et d'habitation, les acquerront avant le 1<sup>er</sup> avril.

Pour ces électeurs, il n'y a point à distinguer entre l'inscription d'office et l'inscription sur réclamation. La première commission peut les porter tous d'office sur le tableau rectificatif, comme le faisait antérieurement le maire, sous l'empire du décret organique de 1852.

La *Liberté* déclare qu'elle a lieu de croire que le maréchal Canrobert déclinera toute candidature. Après la note comminatoire qui sommait le maréchal de refuser la candidature que lui offrait dans le Lot le gouvernement, on peut ne pas croire sur parole la feuille de M. Détrouy.

Nous devons signaler le désaccord existant entre l'*Ordre* et la *Liberté* : le premier de ces journaux, organe de M. Rouher et ministre officiel du parti de l'appel au peuple, trouverait très-naturel que le maréchal Canrobert acceptât la candidature. Fait-il contre mauvaise fortune bon cœur ?

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### Souvenirs de collège.

#### L'ÉGLISE ROMANE.

(Suite.)

Mes deux amis d'une heure m'avaient rendu un immense service : ils m'avaient tiré de la rêverie vague et stérile ; ils m'avaient fait aimer le travail sous une de ses formes au moins, et avaient développé en moi la force de volonté, d'abord en me donnant le désir de réussir, ensuite en me montrant que le succès était possible.

Je faisais en dessin de très-grands progrès ; c'était un encouragement dont les effets se faisaient sentir même sur les études de grec et de latin ; j'étais comme quelqu'un à qui l'on révèle un jour le secret de sa force, et qui va l'appliquant un peu à tort et à travers.

Je commençais donc à me débrouiller un peu ; malheureusement ce fut vers cette époque que mes cahiers commencèrent à se couvrir de clochers,

de clochetons, de tours, de tourelles, de poivrières. Cette nouvelle manie me valut plusieurs avertissements sévères. En somme, cependant, il y avait un peu de progrès, et ma tante ne me parlait plus des deux artistes.

Quand je fus assez content de mes œuvres, je commençai à les montrer. Je m'enhardis même jusqu'à les offrir en témoignage soit d'amitié, soit de reconnaissance.

Notre cousin le pharmacien eut ainsi une belle église de Notre-Dame (côté sud) pour m'avoir prêté des livres ; un de mes camarades, une église (côté nord), parce qu'il était mon ami ; un autre, une église (côté est), je ne sais trop pourquoi.

C'est ainsi que mon nom et mes œuvres se répandaient peu à peu dans un public restreint et choisi. Bien entendu que ma tante et Lisabeth avaient eu l'hommage de mes premières offrandes.

Ma tante mit la sienne, bien enveloppée de papier de soie, dans son secrétaire, ce qui était un honneur.

Lisabeth colla la sienne avec quatre pains à cacheter au papier de tenture de sa chambre, ce qui était un véritable triomphe.

XX.

Un jour que nous étions en classe, les fenêtres ouvertes à cause de la chaleur, un spectacle inattendu fit que nous tournâmes tous la tête et que,

pendant plus d'un quart d'heure, notre professeur parla dans le désert.

A travers la première cour s'avançaient un à un, ou deux à deux, ou par petits groupes, des messieurs tout de noir habillés et cravatés de blanc. Ils avaient l'air très-imposant, et on entendait craquer leurs bottes sur le sable de la cour.

Le bruit circla aussitôt d'un bout à l'autre qu'il y avait chez le principal réunion du bureau d'administration.

Parmi les membres du bureau, je reconnus tout de suite M. Robin de la Cloutière.

C'était le plus gros et aussi le plus aimable de tous ces messieurs qui passaient ; il avait de bons yeux bien fendus et abaissés vers les coins extérieurs, avec des paupières un peu grosses et des sourcils bien fournis. Son double menton reposait à l'aise sur un col bas et sur une cravate blanche un peu lâche. Au bas de ses joues soigneusement rasées se dessinaient une foule de petites fossettes, toutes plus avenantes les unes que les autres.

Je l'avais vu souvent à l'église ou dans les rues de Sainte-Luce, et je l'avais toujours regardé avec une grande admiration, non parce qu'il portait du drap fin et qu'il avait une grosse chaîne de montre en or, mais parce qu'il avait la réputation d'être très-bon et très-savant. Sa bibliothèque était citée comme une des meilleures de Sainte-Luce.

Un jour que je m'étais enhardi jusqu'à ques-

tionner mon cousin sur l'histoire de l'église de Notre-Dame :

— Ah ! me répondit-il, c'est à M. Robin de la Cloutière qu'il faudrait demander toutes ces choses-là !

Et comme je parlais le soir à ma tante d'aller trouver M. Robin :

— Aller trouver M. Robin ! s'écria-t-elle en joignant les mains de saisissement ; de quoi cela aurait-il l'air, mon Dieu ! Rappelle-toi bien que chacun doit garder son rang, et que nous ne sommes pas pour frayer avec des gens aussi riches.

— Mais, ma tante, on dit que M. Robin n'est pas fier.

— Pas fier, lui ! Regarde-le seulement passer dans la rue, avec son ventre de préfet et sa grosse chaîne d'or ! Pas fier ! eh bien, alors, je demande qu'on me montre comment c'est fait, un homme fier. Du reste, tu peux y aller, si tu veux ; tu verras comme tu seras reçu. Il faut avoir voiture pour entrer la tête haute à la Cloutière.

Quelque chose me disait que ma tante se trompait. Puisqu'elle ne me défendait pas d'aller chez M. Robin, je résolus de tenter l'aventure. Mais j'avais encore conservé de mon ancienne timidité pour réussir.

La première fois, l'avenue des peupliers qui conduit de la grande route à la Cloutière me parut si longue que je n'osais pas m'y engager. La se-

pour l'Assemblée législative, dépassent aujourd'hui le nombre de douze cents. Voilà une rude besogne pour les employés chargés chaque jour de compléter ces dossiers par l'adjonction des lettres, journaux, circulaires, etc., etc., qui arrivent à chaque instant des quatre-vingt-six départements.

La période électorale est commencée. Les futurs sénateurs ou plutôt les candidats sénateurs s'agitent. Chacun pèse ses chances, calcule ses petits et grands moyens et dispose ses batteries pour atteindre le but.

Ce n'est pas une petite entreprise que de faire le siège du fauteuil sénatorial. La tactique électorale est presque devenue, quant aux difficultés à vaincre, à la hauteur de la tactique militaire : c'est là un des tristes présents du suffrage universel.

Le parti radical recommence à inonder littéralement les campagnes de petites brochures pour recommander aux paysans de ne choisir pour candidats aux élections qui vont avoir lieu que des hommes éprouvés et même *compromis* pour la cause républicaine.

Le citoyen Naquet a, paraît-il, manifesté l'intention de se présenter à Belleville concurremment avec M. Gambetta. On assure même que tous les efforts tentés pour lui faire abandonner ce projet ont été inutiles.

Dans le département d'Indre-et-Loire, dit le *Messageur*, deux candidats ont déjà posé leur candidature : M. Branicki et M. Houssard. La circulaire du premier est loin d'être incolore et insipide, elle a tous les parfums de l'Empire avec l'antipathie pour la monarchie traditionnelle ; la circulaire du second ne dit rien de tout cela : si la parole est d'argent, le silence est d'or. M. Houssard s'est rappelé avec assez d'à-propos ce vieil adage, nous ne lui en savons pas mauvais gré.

Nous attendons que les autres candidats (car il y en a d'autres) prennent la parole pour dire notre appréciation sur la politique émise par eux. Ce moment ne saurait se faire attendre.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous pouvons donner comme certain que M. Bourbeau, président du conseil général, et M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, ancien sénateur, ont accepté la candidature au Sénat qui leur a été offerte pour le département de la Vienne.

» Personne n'a oublié les services civils et militaires rendus par M. Bourbeau et M. le général de Ladmirault ; le premier dans toutes les fonctions dont il a été investi par ses concitoyens ; le second sur les champs de bataille où il a glorieusement combattu pour le drapeau de la France. Le devoir de ceux qui ont quelque souci de l'intérêt et de

la gloire de leur pays, est d'envoyer siéger à la Chambre haute les deux hommes éminents dont le département de la Vienne a le droit d'être fier. »

A défaut d'un manifeste de l'Union républicaine, nous avons une lettre de M. Gambetta ; — le radicalisme légal, politique, diplomate, après la République douteuse qui se qualifie « conservatrice, » et la République modérée, qui prend pour devise : Propriété, Famille, Religion. La vraie République ne dit rien. M. Naquet et ses amis se repentent sans doute d'avoir trop parlé cet automne.

Cette lettre de M. Gambetta est adressée à un conseiller municipal de Cahors, sa ville natale.

Voici le texte publié par le *Republicain du Lot* :

« Paris, 31 décembre 1875.

» Mon cher ami,

» L'Assemblée élue le 8 février 1871 vient enfin de voter la dissolution et de décréter la loi qui convoque la nation dans ses comices pour procéder à l'élection des hommes qui devront siéger dans les deux Chambres instituées par la Constitution républicaine du 25 février 1875.

» Le moment n'est pas venu de juger l'Assemblée, les partis qui l'ont déchirée, ni les actes qui se sont accomplis sous son impulsion et sous sa responsabilité. Ce sera l'œuvre ultérieure de l'impartiale histoire.

» On peut dire toutefois que, si on la juge sur les résultats de son œuvre et non sur ses intentions, l'Assemblée nationale obtiendra les circonstances atténuantes de la postérité.

» Elle a voulu, en effet, ruser avec la souveraineté nationale et le suffrage universel, et ils sortent l'un et l'autre intacts et respectés ; elle a tenté de rétablir la monarchie, et elle a abouti à la République légale ; elle a cherché à asservir par avance la démocratie en instituant une Chambre haute qui devait être comme le refuge et la citadelle des politiques de la réaction. Les profonds tacticiens qui avaient inventé cette belle machine sont vaincus ; la citadelle nous appartient et nous y avons mis garnison. Les vœux du pays sont réalisés : la Chambre est dissoute ; la République est proclamée le gouvernement légal de la France, et ce Sénat tant redouté se présente comme le gardien tutélaire du parti républicain.

» C'est au suffrage universel maintenant qu'il appartient de poursuivre et de compléter l'œuvre de ses mandataires. C'est à lui désormais qu'incombent l'honneur et la charge de se défendre, de se protéger, de se gouverner lui-même. Il a à choisir des sénateurs, des députés. De ces choix vont dépendre le repos, la sécurité, la paix intérieure et extérieure, la grandeur même de la France.

» Il est donc nécessaire que, dans chaque département et dans chaque fraction d'arrondissement, tous les bons citoyens se pénètrent du sentiment de leur responsabilité et se préparent à agir, pour le service de

leurs convictions politiques, sur les choix et la détermination de leurs concitoyens.

» Je sais trop bien, depuis cinq ans, les sacrifices de résignation et de patience qu'ont coûtés à toute la population la prolongation d'un pouvoir hostile, équivoque et tracassier, pour douter que, de toutes parts, on ne se dispose avec activité aux luttes et aux salutaires agitations de la période électorale. Les nouvelles qui arrivent de tous les points du territoire démontrent que la France est majeure et qu'elle est levée pour reprendre la possession de ses affaires. Il n'en est pas moins vrai que ça et là, il existe certains départements où l'esprit politique est encore trop assoupi et où, faute de cohésion, les serviteurs de la démocratie républicaine ignorent et leur force et leur nombre. Je crains, peut-être à tort, que notre cher département du Lot n'appartienne encore à cette dernière catégorie, et, cependant, que d'éléments d'activité ! que de ressources matérielles et morales ! que de bonne volonté, que de capacités ! en un mot, que de forces perdues !

» Ce qui vous manque, c'est l'unité et la concentration, une bonne règle de conduite et un prosélytisme à toute épreuve. Vous pouvez ; vous devez en quelques jours refaire l'union, grouper vos forces et porter à la connaissance de tous votre programme politique. Vous obtiendrez la cohésion en formant, au chef-lieu du département, un comité central contenant les représentants autorisés de tous les arrondissements. Vous les associerez dans ce programme commun : la défense énergique de la Constitution républicaine du 25 février, — la guerre implacable à toute entreprise de restauration monarchique ou princière, — l'ajournement de la révision en 1880, basée uniquement sur l'amélioration des institutions républicaines. Il vous restera dès lors à voir et à réunir les électeurs sénatoriaux, à leur démontrer, par l'analyse de la Constitution elle-même, le tableau politique de la France, les exigences de la situation extérieure, la nécessité, non-seulement pour tout républicain et pour tout démocrate, mais pour tout patriote, de défendre et de protéger la République.

» Vous leur direz que la France, étant une indestructible démocratie, n'a le choix qu'entre une démocratie avilie et corrompue sous la main d'un maître, et une démocratie libérale réalisant la formule du gouvernement du pays par le pays lui-même.

» A ce titre, vous ferez éclater à tous les yeux que les vrais, les seuls conservateurs sont les défenseurs du régime actuel, et que les fauteurs d'anarchie et de désordre sont dans les rangs de ses ennemis.

» Nos populations sont positives et pratiques ; le bon sens n'exclut pas chez elles la finesse. Amoureuses avant tout de stabilité et de travail, elles comprendront promptement de quel côté se trouve la sécurité et de quel côté sont les risques et les aventures.

» Vous choisirez donc, pour le Sénat comme pour la Chambre des députés, des républicains sincères et loyaux, non pas que je veuille que vous regardiez à la date

et à l'origine de leurs convictions ; — la fermeté, le désintéressement, l'autorité du caractère, l'honorabilité, voilà des conditions qu'il faut exiger de vos candidats. Les noms ? C'est au comité, non à moi, de les proposer.

» Les candidats, d'ailleurs, ne vous feront pas défaut, et aujourd'hui il n'en sera pas comme au 8 février 1871, où tout s'est fait à la hâte, au milieu des ténèbres, dans la terreur causée par la guerre et l'invasion. On pourra comparer, analyser, choisir les meilleurs entre les hommes, ce qui est, à proprement parler, faire une élection.

» Il vous appartient, mon cher ami, de répandre autour de vous ces idées qui sont les vôtres, de grouper vos amis, de les armer de votre propre esprit, de ne vous laisser arrêter ni par les appétits personnels de quelques-uns, ni par l'inertie de quelques autres, et de marcher résolument en avant. Votre exemple sera contagieux, je n'en doute pas, et, grâce à tous ces efforts réunis, nous pourrions enfin arracher notre département à l'odieuse pression exercée sur lui par les créatures du Deux-Décembre. C'est temps de le ramener à sa véritable tradition, toute de liberté et de progrès, et de ne pas permettre plus longtemps que le pays des Cavaignac soit le dernier asile des Poléons.

» Salut fraternel.

» LEON GAMBETTA.

## Histoire de l'année 1875.

### MARS.

Le 1<sup>er</sup>. — Renouveau du bureau de la Chambre. M. Buffet est réélu président. La gauche obtient un vice-président de plus par la nomination de M. Ricard à la place de M. Benoist-d'Azy. — Massacres de Buenos-Ayres.

Le 2. — Retour de M. Buffet. On assure qu'il accepte la mission de former le nouveau cabinet.

Le 3. — On annonce que M. Buffet s'est mis d'accord avec M. Dufaure pour le programme d'un nouveau ministère qui n'est d'ailleurs, rien moins que trouvé.

Le 4. — Tout, dit-on, est sinon rompu du moins arrêté, le maréchal persistant à vouloir dans le nouveau ministère des membres de la minorité.

Le 5. — M. Buffet résigne son mandat mais il le reprend, à la suite d'une entrevue de M. Dufaure avec le maréchal. Négociations.

Le 6. — Troisième lecture du projet de loi sur la dynamite. — Mort de M. Mathieu le doyen des astronomes français. — Immigration de la première loge de Francs-Maçons à Rome.

Le 7. — Troisième délibération sur les cadres. — Toujours pas de ministère.

Le 8. — Suite de la troisième délibération sur la loi des cadres.

Le 9. — L'Assemblée, grâce à M. Buffet, revient sur le vote des deux capitaines par compagnie. Il n'y en aura qu'un seul comme devant.

Il nous entourait cependant de gros nuages de fumée qui me faisait un peu tousser ; mais je ne songeais guère à m'en plaindre.

Quand j'y repense maintenant, je ne puis m'empêcher de m'écrier : « Quelle merveilleuse chose que la sympathie ! »

Voilà deux hommes que je n'avais jamais vus de ma vie ; ma présentation avait été passablement grotesque, et leur accueil plus que décourageant. Ils m'ont jugé favorablement sur un mot qui parlait du cœur, ils m'ont dit de bonnes paroles, ils m'ont donné confiance en moi-même, et me voilà babillant sans m'en apercevoir, moi qui, devant des étrangers surtout, ne puis jamais prononcer trois paroles sans bredouiller.

J'allais, j'allais, stimulé par leurs questions, et je leur disais, sans hésiter sur le choix d'un mot, des choses que je n'avais jamais dites à personne, que je ne m'étais jamais dites à moi-même.

— Te souviendras-tu bien de tout ce que je t'ai dit ? me demanda mon professeur.

— Je m'en souviendrai toujours, répondis-je avec un élan de reconnaissance.

— Alors, tu peux marcher seul. Ah ! j'allais oublier... il te faut du papier et des crayons... Non ! pas cela, dit-il en s'adressant à son compagnon qui faisait le geste de porter la main à sa poche.

Il se mit à fouiller dans un sac qu'il avait dé-

posé à terre, et en tira une poignée de crayons. L'autre me mit aussitôt sur les genoux une autre poignée de crayons.

— Voici maintenant un album, dit M. Cazan ; il est tout blanc : je n'y vois guère qu'un croquis ; ce n'est pas la peine de l'ôter, au besoin il te servira de modèle.

L'autre tira de son sac un album et me le tendit. Je croyais rêver, et j'avais les larmes aux yeux. Je n'osais surtout accepter des présents si considérables.

— Entre artistes, cela s'accepte toujours, me dit en souriant mon professeur, qui avait vu mon hésitation.

Tirant alors sa montre :

— Maintenant il est temps que nous parlions ; la voiture de Tours va passer dans une minute au bas de la côte. Adieu, mon bonhomme, peut-être au revoir. Allons, encore une poignée de main.

Nous échangeâmes de cordiales poignées de main, et je les vis descendre le sentier qui mène à la route de Tours.

M. Cazan se retourna deux ou trois fois et me fit de la main de petit signes d'amitié. M. Octave faisait le moulinet avec son bâton, et chantait à tue-tête sur un air de complainte :

Est-ce toi, chère Élise ? ô jour trois fois heureux !

Que béni soit le ciel qui te rend à mes vœux !

### XIX.

Quand je racontai mon aventure à ma tante, son nez se pinça subitement, ce qui était chez elle un signe certain de défiance et de mécontentement.

Dans le vocabulaire des bonnes gens de certaines petites villes, *artiste* est synonyme de *vaurien* ; et ma tante ne pouvait pas supposer que la rencontre d'un artiste pût jamais faire grand bien à personne.

Il me fallut raconter l'entretien par le menu, et tout le temps que je parlai, ma tante me regardait en face d'un air triste et soucieux.

Si je m'arrêtais dans mon récit elle me pressait impérieusement de continuer ; si je me laissais aller au charme de mes souvenirs :

« Tu parles ! tu parles ! disait-elle : je ne t'ai jamais vu dans un pareil état. Bien sûr qu'ils t'ont monté l'imagination. »

Je lui montrai ensuite les crayons un à un ; puis elle assujettit solidement ses lunettes sur son nez et se mit à feuilleter les albums.

Comme elle n'y découvrit aucun piège, du moins aucun piège visible, elle me les rendit à regret, et me dit la première parole un peu dure qu'elle m'eût jamais dite.

— Voilà tes objets ! j'espère au moins que cela ne servira pas à te rendre encore plus paresseux.

J'étais bien triste de voir ma tante si sévère pour

des hommes qui s'étaient montrés si vraiment bons pour moi.

A tout ce que je pouvais lui dire, elle répondait : « D'où les connais-tu, après tout ? » et je ne savais que répondre.

Je n'osais pas d'ailleurs la contredire ouvertement, de peur de lui faire de la peine.

Au fond de mon cœur, je protestais, et je pouvais m'empêcher de les aimer, non pour les cadeaux qu'ils m'avaient faits, mais pour les marques d'intérêt qu'ils m'avaient données.

Et puis, et puis ils m'avaient relevé à mes yeux. Cela ne me donnait ni orgueil ni vanité, mais une certaine confiance qui devait tourner au profit de mon travail.

Où, à partir de ce jour, mon labeur de tous les jours me sembla non pas plus attrayant, mais plus tolérable.

Les jeudis et les dimanches, je m'essayais à dessiner des vues passablement informes de Saint-Luce et de l'église romane. Je pris cette dernière successivement de Mauvières, des coteaux de Bessy, de la route de Tours, de près avec les dunes de loin dans l'ensemble du paysage.

Je m'enhardis jusqu'à dessiner l'intérieur, dans tous les coins je prenais des vues nouvelles.

(La suite au prochain numéro.)

Le 10. — L'Agence Havas annonce que le ministère est constitué comme il suit : Vice-président du conseil et intérieur, M. Buffet; affaires étrangères, M. Decazes; justice, M. Dufaure; finances, M. Léon Say; agriculture et commerce, M. de Meaux; instruction publique, M. Wallon; guerre, M. de Cisse; marine, M. de Montaignac; travaux publics, M. Caillaux.

Le 11. — Le *Journal officiel* confirme la fin de la crise, en publiant la liste des nouveaux ministres, qui est conforme à celle de l'Agence Havas. — Réception de M. Caro à l'Académie française.

Le 12. — Programme du cabinet lu à l'Assemblée par M. Buffet.

Le 13. — Vote définitif de la loi des cadres.

Le 14. — Négociations entre les groupes de la majorité pour le choix du nouveau président de l'Assemblée. On tombe d'accord sur le nom de M. d'Audiffret-Pasquier.

Le 15. — M. d'Audiffret-Pasquier est nommé président de l'Assemblée nationale. — Mort de M. Warnier, député de l'Algérie. — Sont nommés sous-secrétaires d'Etat : MM. Albert Desjardins, à l'intérieur; Bardoux, à la justice; Passy, aux finances.

Le 16. — Allocution de M. d'Audiffret-Pasquier, président de l'Assemblée nationale, très-applaudie par les gauches. — Nomination de M. Duclerc à la vice-présidence. — Nomination de la commission Marlartre relative à la prorogation de l'Assemblée.

Le 17. — Vote de l'amendement Tirard, qui invite le gouvernement à réviser les pensions offertes aux anciens fonctionnaires de l'Empire, les prétendus infirmes.

Le 18. — L'Assemblée décide qu'elle se prorogera du 21 mars au 11 mai. — Mort du docteur Cavelier, médecin inspecteur et membre du conseil de santé des armées.

Le 19. — Nomination de la commission Courcelles (suppression des élections partielles). Sept membres sont favorables et huit contraires à la proposition. — Nomination de la commission de permanence; majorité républicaine.

Le 20. — L'Assemblée se sépare sans avoir prononcé sur la proposition Courcelles.

Le 21. — Inauguration du temple des anabaptistes à Rome.

Le 22. — Réunion de la commission de permanence. — Inauguration du monument de Manin à Venise. Discours de M. Henri Martin.

Le 23. — Mort de M. de Jarnac, notre ambassadeur à Londres. — Mort de M<sup>me</sup> Ancelot.

Le 24. — M. Buffet reçoit, au ministère de l'intérieur, tous les chefs des services civils et militaires dépendant de son administration. Il fait l'éloge de la gendarmerie.

Le 25. — Première ascension, à Bordeaux, du ballon le *Zénith*, monté par MM. Sivel, Crocé-Spinelli et Gaston Tissandier.

Le 26. — Mort d'Amédée Achard.

Le 27. — Mort d'Edgar Quinet et d'Agricol Perdiguier.

Le 28. — Le *Journal officiel* publie un décret qui convoque les électeurs des huit cantons de Sceaux et de Saint-Denis à l'effet de nommer leurs représentants au conseil général de la Seine, conseil dont les pouvoirs ont été prorogés indéfiniment par un vote de l'Assemblée, le 15 mars.

Le 29. — Décret qui nomme trésorier-payeur de l'Aude M. Feraud, préfet bonapartiste des Hautes-Pyrénées.

Le 30. — Deuxième ascension, à La Vilette, du ballon le *Zénith*.

Le 31. — Le *Times* publie la circulaire de M. Dufaure aux procureurs généraux dont on attend vainement depuis plusieurs jours l'insertion au *Journal officiel*, grâce à M. Buffet qui la trouve trop républicaine.

(A suivre).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Recrutement. — Tirage au sort de la classe de 1875.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1875 commenceront le 1<sup>er</sup> février prochain et s'effectueront, à la Mairie de chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux jours et heures ci-après :

Montreuil-Bellay, le mardi 1<sup>er</sup> février, à 10 heures du matin.

Saumur (sud), le mercredi 2 février, à 8 heures 1/2 du matin.

Vihiers, le jeudi 3 février, à 11 heures du matin.

Saumur (nord-est), le vendredi 4 février, à 8 heures 1/2 du matin.

Saumur (nord-ouest), le vendredi 4 février, à midi.

Gennes, le samedi 5 février, à 10 heures du matin.

Doué, le lundi 7 février, à 10 heures du matin.

Les déclarations pour les chevaux et voitures doivent être faites à la Mairie de Saumur, bureau des contributions, avant le 16 janvier.

Celles pour les cercles, sociétés et billards, avant le 31.

Il n'y a pas lieu à renouvellement pour celles faites et qui ne comportent aucune modification.

Depuis deux jours, la température a subi un fort abaissement. La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 5 degrés au-dessous de zéro. Le ciel s'est couvert, et, dans la matinée, une légère couche de neige a blanchi la terre.

Un décret, publié au *Journal officiel*, convoque pour le 16 janvier, conformément à la loi, les conseils municipaux pour élire les délégués chargés des élections au Sénat. Le décret contient différentes dispositions relatives aux scrutins. L'*Officiel* publie encore une longue circulaire du ministre de l'intérieur adressée aux préfets et relative aux élections des délégués des conseils municipaux.

### LA FÊTE DES ROIS.

C'était hier, 6 janvier, la fête de l'Épiphanie ou des Rois, qui rappelle le jour où les trois Mages vinrent adorer le Christ, et que l'on célèbre le dimanche suivant dans nos contrées.

En France, cette fête a conservé toute sa popularité, et l'antique usage de manger en famille le gâteau traditionnel ne paraît pas près de s'éteindre. Dans la Beauce, on soupe généralement la veille des Rois. Le président du repas est toujours la personne la plus considérable d'entre les convives. Avant d'entamer le gâteau, on fait mettre à table un jeune garçon et, la première part une fois coupée, le président dit : *fêbê* (les fèves); l'enfant répond en se levant : *Domine*. Cette part est mise en réserve et on la donne au pauvre qui vient la demander.

En Bretagne et en Normandie, la fête des Rois offre encore un caractère patriarcal.

A la chute du jour, les enfants du village se rassemblent sur la place publique. Chacun d'eux est armé d'une longue gaule à l'extrémité de laquelle est attachée une demi-botte de paille ou de chanvre. Cela s'appelle une *moraine*. Dans d'autres localités, cette gaule porte le nom de *moulène*.

La troupe enfantine, portant la moraine sur l'épaule, se dirige, sous la conduite des parents, vers une colline prochaine. En tête marche le ménestrier du village; les jeunes garçons et les jeunes filles suivent.

Dès qu'on est arrivé au lieu désigné, on met le feu à la paille ou au chanvre des moraines, que les enfants font tourner dans l'air, aux cris mille fois répétés de :

Adieu, Noël ! Adieu, les Rois !  
Vous reviendrez dans douze mois  
Sur un petit cheval de bois.

C'est un spectacle à la fois curieux et pittoresque que présente la Normandie la veille des Rois. Toutes les collines sont pour ainsi dire illuminées et, dans les vastes plaines, les feux apparaissent de distance en distance.

Cela dure une heure environ, et chacun regagne son logis qui, ce soir-là, réunit tous ses membres absents. On tire le gâteau traditionnel et la nuit s'achève au milieu des gais propos d'un festin qu'anime la plus franche cordialité.

ANGERS. — Le *Petit Journal* annonçait mardi que Roch, l'exécuteur des hautes-œuvres, était en route pour procéder à l'exécution du condamné à mort, Massé.

Cette nouvelle, dit le *Patriote*, est complètement fautive. Ce qui est vrai, c'est que la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Massé, et que le Président de la République ne s'est pas encore prononcé sur le recours en grâce. Mais ce que nous constatons avec peine, c'est que depuis plusieurs jours, déjà, le public ordinaire de ces tristes spec-

tacles se donne rendez-vous devant la porte de la prison et remplit les cabarets environnants, attendant avec impatience le moment où il lui sera donné d'assister au dénouement de ce lugubre drame.

On lit dans le *Patriote* :

« Nous apprenons qu'un groupe d'ouvriers mécaniciens s'occupe d'organiser une caisse de retraite pour les ouvriers âgés de soixante ans, ou atteints, avant cet âge, d'infirmités graves les mettant hors d'état de travailler.

» Ce projet, qui remonte déjà à un an, est sur le point d'aboutir.

» Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux organisateurs. »

TOURS. — Mardi soir, la rampe du *Café de la Ville* était entièrement illuminée. Les promeneurs s'arrêtaient pour entendre la musique militaire qui jouait de temps à autre, dans la salle du premier étage de l'établissement, et chacun devisait sur les motifs de cette fête militaire.

C'étaient MM. les officiers du 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs qui offraient, comme d'usage, un punch aux deux officiers nouvellement promus au corps, M. Patrice de MacMahon, fils de M. le Maréchal-Président de la République, et M. Marchesné.

La veille de Noël, un disciple de Saint-Hubert habitant Montbazou (Indre-et-Loire) chassait dans la commune de Sorigny. Tout à coup un lapin lui part sous les pieds et va se réfugier dans un orme creux avant d'avoir essuyé la décharge du chasseur. Que faire ? M. G. trouve un expédient. Il allume une assez forte poignée de paille au pied de l'arbre, et s'éloigne de quelques pas. Le lapin n'en bouge, mais le vieil orme s'enflamme. Angoisses indéfinissables du Némrod si mal inspiré, pas d'eau sous la main. Désespéré, il abandonne l'arbre à son sort. Le garde-champêtre survient, et avertit le propriétaire. Le dommage est estimé 35 fr.

Voilà une bûche de Noël qui a coûté assez cher. Il est vrai qu'elle a duré 48 heures.

Samedi dernier, un douloureux accident est arrivé au château de la Pioré, commune de Saint-Ellier (Mayenne).

Le nommé Léon, Pierre, âgé de 37 ans, garde particulier de M<sup>me</sup> la comtesse de la Villegontier, après avoir dîné au château avec les autres domestiques, prit son fusil et se rendit au bourg de Saint-Ellier, pour y retrouver sa femme qui était allée passer la journée chez ses parents.

Ils rentrèrent chez eux vers les six heures du soir. La porte ouverte, la femme Léon se mit en devoir d'allumer une chandelle, tandis que son mari désarmait son fusil. Par malheur, en pressant la détente d'un des chiens pour le mettre en repos, le coup partit et la charge alla frapper la femme Léon au-dessous du sein gauche.

La malheureuse femme tomba en disant : Oh ! mon Dieu ! je vais mourir. Léon, terrifié de l'épouvantable accident dont il était la cause, sortit en criant : Au secours ! au secours ! Le régisseur et les domestiques du château accoururent et s'efforcèrent de prodiguer des soins à la victime, pendant qu'on allait, en toute hâte, chercher M. Bricard, médecin à Montaudin. Celui-ci, étant arrivé, s'empressa d'examiner la blessure et déclara qu'elle était mortelle. Le coup avait porté entre les deux dernières côtes et traversé les intestins.

Le lendemain, à midi, la femme Léon expirait après de cruelles souffrances. Elle était âgée de 31 ans.

Questions usuelles. — Un de nos abonnés nous demande quel est, d'après les dernières conventions, le tarif des dépêches télégraphiques pour la Russie, pour Moscou notamment.

Réponse. — Pour dix mots le prix de la dépêche est 6 fr. 60.

Les nombres ne sont admis qu'en toutes lettres; les dépêches doivent être adressées bureau restant ou à domicile dans le lieu d'arrivée; on ne peut affranchir la réponse d'une dépêche ni l'adresser à plusieurs destinataires. Pour donner à une dépêche le caractère d'un avis télégraphique, les deux mots : *avis télégraphique*, doivent être écrits en marge de l'original; les avis télégraphiques ne donnent lieu à aucun remboursement en cas de perte ou retard; les dépêches sont remises à destination, ouvertes

et non fermées comme en France; une dépêche urgente a la priorité sur les autres dépêches privées, mais elle paie triple taxe et il faut que la mention : *urgente*, soit placée en marge de l'original; ce mot compte dans le texte.

La dépêche ordinaire de 20 mots coûte 11 fr.

## Faits divers.

La plus importante maison de banque commerciale d'Elbeuf vient de suspendre ses paiements. Le passif s'élève à 15 ou 16 millions.

Quelques aperçus de la *Vie parisienne* sur les toilettes du moment :

Une toilette type, c'est celle-ci : la jupe trainante en pékin rose et marron, garnie de deux volants unis de velours marron, la tunique en cachemire de l'Inde rose pâle, garnie à l'espagnole de très-hautes franges mélangées de soie et chenille marron, la poche de côté en velours marron avec des passementeries et les glands de chenille; des cordages marron relevant la jupe de cachemire de l'Inde, qui est à plis plats par derrière; un corsage de cachemire de l'Inde à ceinture de velours marron, fermée par une agrafe d'argent Renaissance; les manches, moitié cachemire et moitié pékin, agrémentées d'une passementerie de chenille en soie, fine comme une dentelle, le grand col marin en pékin bordé de passementerie marron; la capote bébé en velours épinglé rose, à bordure de peluche marron; la veste en cachemire de l'Inde, chamarrée de passementeries et de franges comme la robe; le tout enveloppé dans une pelisse de loutre. Quand on retire la pelisse, vous voyez l'effet.

## Dernières Nouvelles.

Le *Times* a annoncé dans une dépêche de Paris que le gouvernement français avait informé l'Autriche qu'il adhérerait sans réserve à la teneur de la note du comte Andrassy.

Nous croyons savoir que les nouvelles contenues dans la dépêche du *Times* devant pour le moins les événements.

Les négociations diplomatiques relatives à la note du comte Andrassy se poursuivront principalement à Constantinople.

La note du comte Andrassy ne concerne d'ailleurs que les provinces insurgées et ne parle pas du contrôle de l'exécution des réformes par les six ambassadeurs résidant à Constantinople.

Le comte Andrassy ne propose pour le moment aucun projet définitif quant au contrôle de l'exécution des réformes.

On reçoit de l'île de la Réunion des lettres du 12 décembre annonçant une catastrophe lamentable.

Un énorme effondrement de terres et de rochers s'est produit sur un espace de deux kilomètres, dans les montagnes du district de Salazie, à 5 kilomètres de la source thermale. On a relevé déjà 62 morts.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Bulletin Financier.

Paris, 6 janvier.

La Bourse a été moins animée aujourd'hui qu'hier, et cependant les cours se sont maintenus avec une assez grande fermeté.

Le 5 0/0, qui s'était arrêté hier en grande hausse à 104,92 1/2, n'a perdu que 7 cent. 1/2 et fait encore très-facilement 104,85.

Le 3 0/0 n'a faibli, lui, que de 2 cent. 1/2, et nous l'avons entendu demander en clôture à 66,27 1/2, cours auquel il a, du reste, été coté officiellement.

L'Italien n'a pu maintenir son magnifique cours d'hier et nous le retrouvons ce soir à 73,65. Nous espérons pourtant qu'il regagnera quelque chose dès demain.

Le Turc a encore perdu 1 fr. 60 et le voici tombé à 21,30. Il est même très-probable que cette malheureuse valeur verra avant peu le cours de 20, auquel, croyons-nous, elle est d'ailleurs déjà tombée. Les Lots sont à 49,50.

Le Crédit mobilier a regagné 5 fr. et fait actuellement 193,75. Nos prévisions commencent donc à se réaliser.

Le Pérou a gagné quelque chose et se cote 35 couramment.

La Banque de Paris a reperdu les 7 fr. 50 qu'elle avait gagnés hier : elle est revenue à 1107,50; la Banque ottomane a eu une plus forte baisse encore : de 456,25, elle est descendue à 445.

Extérieure espagnole, 18; Intérieure, 16 3/16.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 10 janvier 1876,

**LA BELLE HÉLÈNE**

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. H. Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

1<sup>er</sup> acte : *L'Oracle*. — 2<sup>e</sup> acte : *Le Jeu de l'Oie*. — 3<sup>e</sup> acte : *La Galère de Vénus*.

Les principaux rôles seront remplis par MM. Desamps, G. Simon, Silvy, George, Lutscher, Moreau, M<sup>lles</sup> Mascart et Anglade.

**29 Degrés à l'ombre**, vaudeville en 1 acte, de M. Eugène Labiche.

Le succès réel obtenu par l'*Opinion* a décidé l'administration de ce journal républicain à s'imposer de nouveaux sacrifices.

Au lieu de se borner à donner un supplément les jours de Chambre, l'*Opinion* offre à ses abonnés, tous les jours non fériés :

DEUX JOURNAUX pour le prix D'UN SEUL.

Le journal de quatre pages contient :

1<sup>o</sup> Des télégrammes spéciaux, pour lesquels aucune dépense n'est épargnée : On a pu lire dans

l'*Opinion* le discours prononcé par M. Thiers à Arcachon, transmis *in extenso* par le télégraphe ; le récit de l'inauguration du monument de Mars-la-Tour, celui de l'inauguration de la Faculté de droit de Lyon, celui des funérailles de Carpeaux à Valenciennes, de M. Schneider au Creuzot, etc., etc. — En un mot, le télégraphe est devenu le principal collaborateur de l'*Opinion* ;

2<sup>o</sup> Une partie politique des mieux renseignées, grâce au concours de nombreux députés républicains ; *Compte rendu analytique officiel de l'Assemblée*, etc.

3<sup>o</sup> Des correspondances de l'étranger plus nombreuses que dans tout autre journal ;

4<sup>o</sup> Une partie littéraire, ouverte à tous les talents : MM. Alexandre Dumas et Jules Favre viennent d'inaugurer la série des articles de haute littérature que publiera successivement l'*Opinion* ;

5<sup>o</sup> Une partie scientifique fort remarquable ;

6<sup>o</sup> Une partie financière et commerciale analogue à celle des grands journaux anglais.

Le supplément de deux pages contient :

1<sup>o</sup> Des articles d'actualité, demandés successivement aux plumes les plus renommées ;

2<sup>o</sup> Des échos de Paris, nouvelles du sport, nouvelles de province et de l'étranger ; jusqu'aux plus modestes faits divers, toutes les informations du supplément sont recueillies spécialement pour l'*Opinion* ;

3<sup>o</sup> Une chronique judiciaire parisienne, et, quand il y a lieu, des comptes rendus télégraphiques des grands procès de province et de l'étranger ;

4<sup>o</sup> Un roman-feuilleton toujours inédit, choisi avec le plus grand soin.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 16 fr. par trimestre. — Envoi d'un numéro-spécimen à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

**LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO**

**ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.**

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LEVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSÉS ? mazurka.

FRANCE ADORÉE ! Marche française.

CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC :

Cerises Pompadour, valse, Radis Rosés ? mazurka.

JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Méodies célèbres de Jules Klein :

Rayons Perdus, Soupir et Baiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélo-

dies ; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des *Nouveaux Samedis*, de M. A. rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grenier ; le roman par George Sand, Cherbulez, Champfleury, Ferdinand Fabre ; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmon, Odilon Barrot. Cette série des *Nouveaux Samedis*, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.

11 — 30 — — —

1 — 40 — du soir.

7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.

10 — 30 — — —

12 — 30 — du soir.

6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	65	90	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	705	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	96	»	»	Crédit Mobilier...	190	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	667	50	»
5 % jouiss. novembre...	104	60	»	Crédit foncier d'Autriche...	506	75	»	Société autrichienne. j. janv.	647	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	1	Charentes, 400 fr. p. j. août.	380	»	5	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	227	»	»	Est, jouissance nov.	577	50	»	Orléans...	317	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	495	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	967	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée...	313	»	»
— 1865, 4 %...	507	50	»	Midi, jouissance juillet.	707	50	»	Est...	312	»	»
— 1869, 3 %...	867	50	»	Nord, jouissance juillet.	1191	25	»	Nord...	319	»	»
— 1871, 3 %...	341	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1000	»	»	Ouest...	314	25	»
— 1875, 4 %...	472	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	632	50	»	Midi...	312	»	»
Banque de France, j. juillet.	3820	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1075	»	»	Deux-Cbarentes...	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	618	75	»	Société Immobilière, j. janv.	24	»	»	Vendée...	285	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	»	1	Canal de Suez...	523	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»								
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	908	75	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 20 décembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)

9 — 1 — — — omnibus.

1 — 33 — — — soir,

4 — 12 — — — express.

7 — 17 — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.

8 — 30 — — — omnibus.

9 — 41 — — — express.

4 — 44 — — — soir, omnibus.

10 — 28 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire, Le dimanche 16 janvier 1876, à midi.

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS,

**UNE MAISON**

Située à Riou, commune de Rou-Marson ;

Trois arcs environ de bois, au Rouillé, commune de Rou ;

Un logement en cave, à Riou.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (5)

Etude de M<sup>e</sup> RENOÛ, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

En totalité ou par lots,

Le dimanche 16 janvier 1876, au bourg de Vivy,

**LA FERME**

DE

**LA MACHETIÈRE**

Située commune de Vivy, près la route de Longué,

**ET DEUX PRÉS**

L'un aux Pyronnières, l'autre aux Couvrefeux, commune de Saint-Lambert-des-levées ;

Le tout contenant 7 hectares 35 ares en diverses parcelles.

S'adresser, pour traiter, à M. LECUREUIL, propriétaire à Tours, quai Foire-le-Roi, n<sup>o</sup> 2, ou à M. RENOÛ, notaire. (4)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER

**UN JARDIN**

Rue Saint-Lazare, 34.

S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre, rue Morin.

1<sup>o</sup> Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2<sup>o</sup> Un jardin, bien arrosé, contenant 12 ares.

3<sup>o</sup> Un clos de vigne blanche, contenant 53 ares.

4<sup>o</sup> Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.

S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 9 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, Il sera procédé, par le ministère de M. LAUMONIER,

En la propriété de l'île-Oger, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

A la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. MARC-THABIS GAUTHIER, juge de paix retraité.

**On vendra :**

Meubles de toute sorte, literie, linge, batterie de cuisine, outils, instruments de jardinage, paille, foin, avoine, vins et futailles ;

Cheval, charrette, voiture et autres objets ;

Bibliothèque d'environ 800 volumes, comprenant ouvrages de droit, philosophie, littérature et histoire. (635)

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**BON PIANO**

S'adresser rue Verte, n<sup>o</sup> 12.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Rue de l'ancienne route de Tours, n<sup>o</sup> 29,

**MAISON**

Avec Cour, Jardin, Pavillon et Pièce d'Eau.

S'adresser audit notaire. (6)

**AVIS**

La Direction générale du COMPTOIR COMMERCIAL, dont le siège a toujours été, jusqu'à présent, à Rouen, est transférée à Saumur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

M. G. DOUSSAIN, directeur général, quai de Limoges, 49, à Saumur. (630)

**AVIS**

M<sup>me</sup> veuve RIBAUT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, n<sup>o</sup> 9, à Saumur.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

PAS UN CAPITALISTE ne voudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le **Manuel des Capitalistes**, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8<sup>o</sup> donné en prime par le **Moniteur de la Banque**, 52 N<sup>o</sup> par an, pour 4 fr. Envoi d'un N<sup>o</sup> gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (543)

**ALMANACH**

DU

**MAGASIN PITTORESQUE**

POUR 1876

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent. — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1876 : Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du *Magasin pittoresque* ; Ou réunis en collection, par volumes contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se paient également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**

ET

**TOILETTE DE PARIS**

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebuts, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le